

## **L'Union Européenne & l'expertise comptable**

*L'Union Européenne est devenue au fil du temps et de sa construction, le nouvel espace pour le développement des activités des experts-comptables français. Elle influe et modifie la vie professionnelle de ces derniers ainsi que la vie économique du cabinet et le fonctionnement de la profession d'expert-comptable en France et dans les autres États membres européens. Comment appréhender l'évolution d'une profession réglementée suite à la mise en place de directives européennes l'impactant ? Comment progresser et accompagner au mieux les clients des professionnels du chiffre dans ce nouvel espace économique ?*

### **Le contexte et l'environnement européens**

Quelle est l'histoire de l'Union Européenne ? Quels sont ses fondements et ses principes directeurs ? Quelles sont ses principales réglementations ?

Le projet européen est une construction longue et sinueuse, qui est né bien avant le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>1</sup> mais qui ne s'est réellement concrétisé qu'après la Seconde Guerre Mondiale. L'influence de l'Union Européenne, dont la devise est « Unie dans la diversité », n'a jamais été aussi intense sur notre vie quotidienne professionnelle ou personnelle que depuis ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle dont le symbole le plus fort fut l'introduction de l'Euro et sa mise en circulation le 1er janvier 2002.

L'Union Européenne (UE) est la première puissance économique du monde, devant les États-Unis, la Chine et le Japon, avec un PIB en 2014 de 13 900 milliards d'euros constants. Cinq États membres européens (Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie et Espagne) réalisent 71.4% du PIB de l'UE<sup>2</sup>.

Malgré cela, l'Union Européenne traverse une crise interne qui s'est manifestée par une montée de l'euroscepticisme lors des élections européennes en 2014 et dont elle est souvent le bouc émissaire.

### **Les impacts de la réglementation européenne**

La mise en place des directives européennes<sup>3</sup> Services, Reconnaissances des qualifications professionnelles et Comptable et leurs transpositions dans les lois françaises ont modifié le paysage réglementaire des experts-comptables français et de leur cabinet.

---

1 Victor Hugo, dans un discours prononcé le 21 août 1849 au Congrès International de Paris, utilisa pour la première fois l'expression des « États-Unis d'Europe » et milita pour que les États européens unissent leurs forces

2 Source Eurostat

3 Directives n° 2006/123/CE du 12/12/06, n° 2013/55/UE du 20/11/13 et n° 2013/34/UE du 26/06/13

Source d'inquiétude ou d'opportunité? Les experts-comptables ont choisi. Ils ont ainsi développé leur vision et leur « fibre » européennes par différents moyens : informations, échanges, cabinets, réseaux, institutions.

Les impacts de la réglementation européenne sont inquiétants et positifs pour les experts-comptables.

D'un côté, par exemple, ils pourront se sentir concurrencer par d'autres experts-comptables européens suite à la reconnaissance des diplômes européens et à l'ouverture du capital des cabinets. Cette concurrence peut entraîner une baisse des tarifs des prestations fournies aux clients et une concentration accrue des cabinets au détriment des petits.

De l'autre côté, au contraire, avec ce nouveau marché européen, ils pourront développer leurs activités, s'expatrier, accroître leur mobilité professionnelle et s'ouvrir culturellement et intellectuellement notamment en développant un cabinet ou un réseau à taille européenne. Cette ouverture européenne permet de diversifier la profession et de se remettre en question afin de s'adapter à l'économie globalisée du XXI<sup>ème</sup> siècle.

### **L'accompagnement des clients par l'expert-comptable**

Les PME, principaux clients des experts-comptables représentent dans l'UE à 28, en 2013, la majorité, 99.8%, des entreprises en activité de l'économie marchande non financière de l'UE, soit 21.6 millions d'entreprises. Elles emploient 66.8% des salariés européens, soit 88.8 millions de personnes et contribuent à 58.1% de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs, soit 3 666 milliards d'euros (28% du PIB de l'UE).

Afin d'accompagner au mieux les clients dans l'UE, certaines adaptations sont nécessaires et souhaitables, parmi celles-ci: le renforcement ou l'apprentissage des langues européennes (dont l'anglais en priorité), un écosystème informatique et numérique qui ressemble à celui de son client et de son marché. De plus, le développement du numérique a aboli les frontières et les distances européennes. C'est le moment de saisir cette opportunité! Combinés à des communications et transports par avion et train plus aisés et bons marché, les échanges européens deviennent plus accessibles aux professionnels.

Les experts-comptables peuvent aussi accompagner leurs clients européens et leurs filiales, situés en France, à travers des conseils fiscaux, comptables (reportings financiers, comptes sociaux et consolidés), sociaux et juridiques. Grâce à leur maîtrise des normes comptables françaises et internationales et du droit français, ils sont les conseillers privilégiés des sociétés internationales.

### **Allons-y !**

En définitif, les principaux et « uniques » freins dans l'accompagnement par l'expert-comptable des

PME dans l'UE sont : le droit social, le droit fiscal, les langues de l'État d'accueil et les barrières psychologiques qui sont franchissables dès lors que les professionnels du chiffre sont motivés, ont confiance dans leur capacité à s'ouvrir aux autres et considèrent que l'Union Européenne est notre espace de vie commun comme notre territoire national.

De plus, une fois dépassées ces barrières, c'est simple et possible : Allons-y ! Et ainsi, une entreprise française qui vend en Allemagne ne fera plus de l' « export » mais simplement du commerce !

Mais certaines questions se posent : Sommes-nous prêts, les experts-comptables français, à ne plus concevoir le métier d'EC comme rattaché spécifiquement au territoire national ? Comment pouvons-nous concevoir l'accompagnement de client dans une Union Européenne qui a tendance, de nos jours, à remettre en question ses principes fondateurs ?

---

Stefan Petrovski est expert-comptable diplômé (non inscrit sur la liste de l'Ordre des experts-comptables) et exerce dans le service international du cabinet Primexis à Paris - la Défense qui accompagne les filiales de groupes français et internationaux. En complément, il est chargé d'enseignement dans des écoles spécialisées en Expertise-comptable et Audit où il présente des formations sur l'Union Européenne et l'expertise comptable.